



ALGÉRIE - AFRIQUE DU SUD CONVERGENCE DE VUES ET PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Page 2

**ANNEXES DES FACULTÉS
DE MÉDECINE**

**RENFORCEMENT
DE L'ENCORDEMENT
PÉDAGOGIQUE**

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5159 | Dimanche 8 décembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

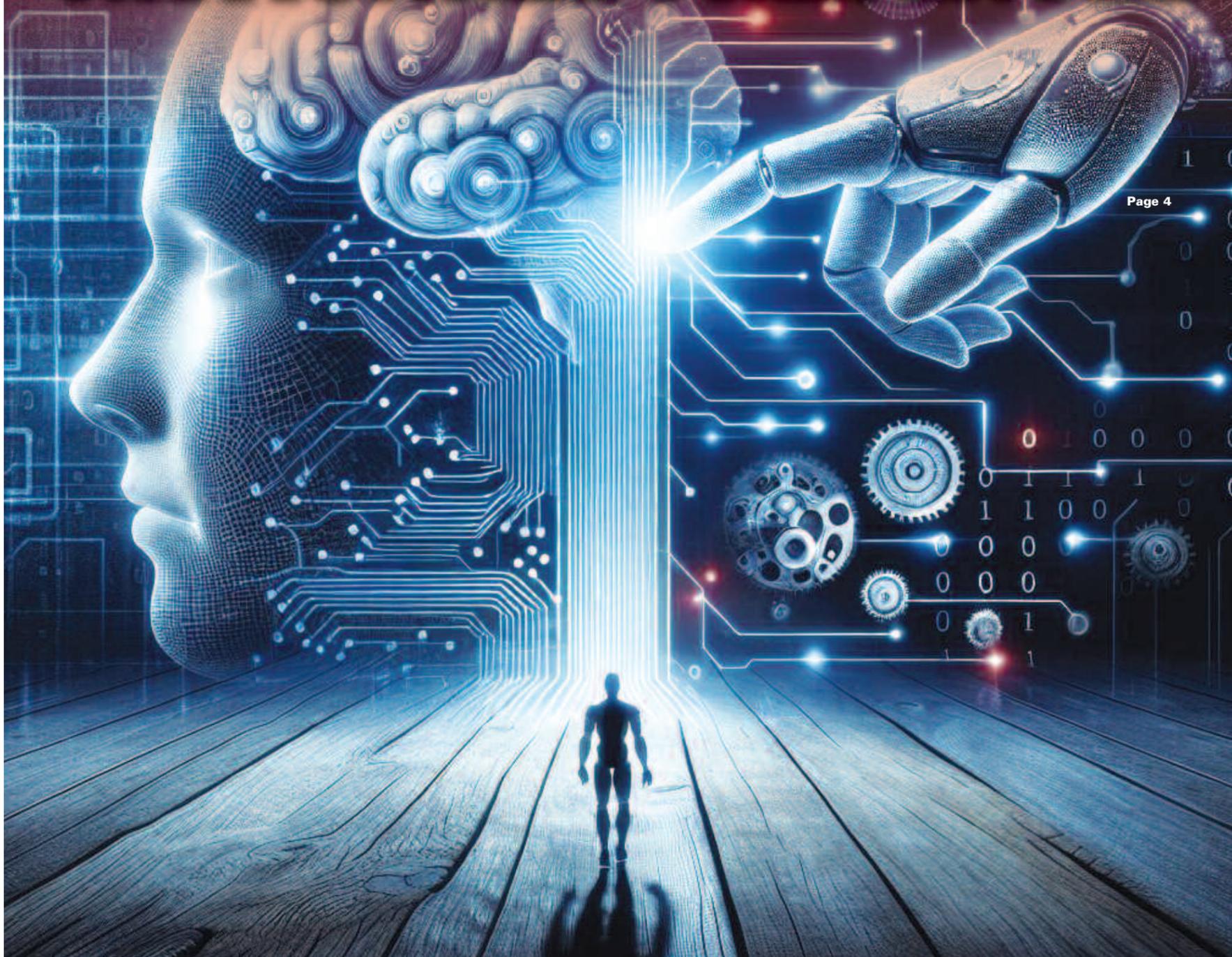
ÉMIGRATION CLANDESTINE

**DÉMANTÈLEMENT
D'UN RÉSEAU
À MOSTAGANEM**

Page 16

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LA PREMIÈRE STRATÉGIE NATIONALE PRÉSENTÉE



Page 4

FACE À L'INGÉRENCE DU PARLEMENT EUROPÉEN

**LE CONSEIL DE LA NATION
MONTE AU CRÉNEAU**

Page 4



**CARTE PRÉSENTÉE PAR LE MAROC
INCLUANT LE SAHARA OCCIDENTAL**

**LA FIFA DÉSAVOUE
LE MAKHZEN**

Page 16

OUVERTURE HIER D'UN COLLOQUE QUI LUI EST CONSACRÉ

Le parcours de l'Emir Abdelkader revisité

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga, a mis en avant, hier à Alger, la grande considération du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour les figures emblématiques de l'Algérie, notamment l'attention particulière qu'il accorde à la mémoire de «la grande figure algérienne» l'Emir Abdelkader.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Lors de l'ouverture d'un Colloque intitulé: «A l'honneur des gloires de la Nation: les hauts faits historiques, civilisationnels et patrimoniaux de l'Emir Abdelkader», le ministre a affirmé que

RENCONTRE AVEC LA FNTE

Le ministre de l'Education nationale poursuit les consultations

Le ministre de l'Education nationale, M. Mohammed Seghir Sadaoui, a rencontré, jeudi à Alger, le Secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (FNTE), en présence de cadres de l'administration centrale et de membres du bureau national, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre intervient «en concrétisation des engagements du ministre de l'Education nationale, relatifs à l'organisation de rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux, pris lors de la rencontre de prise de contact qu'il a eue, le 30 novembre dernier, avec des responsables d'organisations syndicales agréées auprès du secteur, et ce selon un calendrier bien défini», lit-on dans le communiqué. Le ministre a, à cette occasion, souligné «l'importance pour les organisations syndicales de participer à la Conférence nationale sur la transformation numérique dans le secteur de l'éducation nationale, et de contribuer, avec des avis et des observations, à améliorer la qualité des services fournis par le système d'information du secteur, aux fonctionnaires, élèves et parents d'élèves». Ces rencontres bilatérales avec le partenaire social offrent «un espace de concertation sur des questions socioprofessionnelles liées aux fonctionnaires du secteur, et une opportunité pour soulever et débattre des préoccupations, afin de les prendre en charge dans le cadre de la législation en vigueur», a affirmé M. Sadaoui, se disant «convaincu de l'importance de l'action participative en vue d'aplanir les difficultés, au service du secteur de l'éducation nationale et de ses fonctionnaires».

R.N.



cette rencontre, organisée sous le haut patronage du Président de la République, «témoigne de l'intérêt que porte Monsieur le Président à la mémoire de l'Emir Abdelkader et sa grande considération pour les figures emblématiques marquantes de l'Algérie, qui ont hissé haut les valeurs de fierté et de gloire». Il a évoqué l'initiative du Président de la République pour un projet cinématographique de dimension internationale consacré à cette figure historique, ainsi que la réalisation d'une statue géante de l'Emir dans la wilaya d'Oran.

A cette occasion, M. Rebiga a évoqué le parcours et les hauts faits de l'Emir Abdelkader, qu'il a décrit comme «un pionnier du jihad, de la résistance et de la paix, un symbole de la civilisation humaine, mais aussi un guide spirituel du soufisme et du savoir».

Il a affirmé que cette personnalité incarne «plusieurs qualités exceptionnelles: un homme au patrimoine glorieux, érudit dans les affaires de sa religion, profondément attaché à la culture et à l'histoire de sa nation, expert en politique et en diplomatie et un leader hors pair».

Le ministre a ajouté que «le parcours exceptionnel de l'Emir Abdelkader illustre une histoire marquée par l'héroïsme, la loyauté et le dévouement à la nation et à la patrie. Sa conduite, qui rejette la soumission, glorifie la liberté et se sacrifie pour les valeurs nobles, témoigne de son esprit civilisationnel non seulement envers ses compagnons et ses coreligionnaires, mais également envers ses adversaires», qualifiant l'Emir de «grande personnalité dans le monde».

«Ce n'est pas un hasard si les Etats Unis ont donné son nom à l'une de leurs villes, «Elkader», ni si de nombreux oulémas, historiens et écrivains s'intéressent à son patrimoine intellectuel et à son parcours» a-t-il dit au sujet de l'Emir Abdelkader, ajoutant que «son parcours était une référence pour la lutte de notre peuple à travers les résistances nationales et les mouvements politiques et réformistes algériens jusqu'à la Révolution du 1er Novembre 1954».

Le ministre a rappelé également «le rattachement en Algérie, à l'époque du défunt président Houari Boumediene, des restes de l'Emir Abdelkader pour les inhumer dans son pays», appelant à protéger ses hauts faits et ceux des autres grandes figures de la nation, à sauvegarder leur mémoire et à transmettre leur message pour les générations futures.

C.A.

JOURNÉE MONDIALE DU BÉNÉVOLAT

Coup d'envoi d'une campagne nationale

Le ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui a donné, vendredi à Alger, le coup d'envoi d'une campagne nationale à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du bénévolat, placée sous le thème «Le bénévolat, une citoyenneté».

Lors de cette campagne, dont le coup d'envoi a été donné à la forêt de Bouchaoui, en présence des autorités locales et des acteurs de la société civile, le ministre a affirmé que cette occasion est «une opportunité pour consacrer les

valeurs humaines et de citoyenneté, léguées par les héros de la glorieuse Révolution de libération», appelant les jeunes à «la solidarité et à l'entraide à travers ces différentes activités, telles que la participation à des campagnes de nettoyage de l'environnement et la contribution à l'amélioration de la qualité de vie».

M. Hidaoui a précisé que le choix de la forêt de Bouchaoui pour accueillir cet événement vise à mettre en avant l'importance de cet espace vital et à en faire un lieu abritant les différentes activités juvéniles et contribuant au confort des

citoyens. A cette occasion, M. Hidaoui a annoncé la création d'un prix annuel visant à encourager l'esprit d'initiative et de bénévolat chez les jeunes.

Il a également annoncé le lancement prochain du «programme de l'ambassadeur de la jeunesse bénévole», à travers l'organisation d'activités continues dans différentes wilayas du pays, ainsi que la coordination des actions avec les jeunes issus de la communauté nationale à l'étranger dans le but de «développer l'esprit de citoyenneté chez les jeunes».

R.N.

ALGÉRIE-BÉNIN

Echange des expériences sur les politiques de l'emploi

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a reçu, hier Modeste Kiriko, ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi de la République du Bénin, en marge des travaux de la 3e édition du Forum Africain des Startups.

Lors de la rencontre, le ministre a souligné les efforts remarquables de l'Algérie pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage. Il a évoqué les politiques nationales visant à créer des opportunités d'emploi et à réduire les taux de chômage, notamment à travers des programmes qui favorisent l'in-

vestissement dans les ressources humaines. Il a également mis en relief l'emploi, la formation qualifiante et la promotion de l'entrepreneuriat, en plus de l'introduction d'un congé spécial d'une année pour création d'entreprise par les travailleurs salariés.

Le ministre a aussi mentionné les actions entreprises pour gérer les effets de l'introduction de l'intelligence artificielle dans le marché du travail, ainsi que l'engagement de l'État pour soutenir les PME et stimuler l'économie nationale. Il a insisté sur l'importance de garantir une protection sociale forte et inclusive pour

les travailleurs algériens. De son côté, le ministre béninois a salué l'expérience réussie de l'Algérie en matière de lutte contre le chômage et exprimé son désir de renforcer la coopération bilatérale et de tirer parti de l'expertise algérienne pour améliorer les politiques de l'emploi au Bénin. Les deux ministres ont souligné la solidité des relations bilatérales entre l'Algérie et le Bénin et leur volonté d'intensifier les échanges d'expertise pour renforcer le partenariat et contribuer à la réalisation d'une croissance économique et sociale durable au niveau continental.

R.N.

ALGÉRIE – AFRIQUE DU SUD

Convergence de vues et partenariat stratégique

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné, vendredi, la convergence de vues entre l'Algérie et l'Afrique du Sud concernant les questions régionales et internationales et sur la nécessité de privilégier les solutions politiques pour le règlement des crises loin des ingérences extérieures.

PAR LAKHDARI IBRAHIM

« Nous avons eu une discussion approfondie sur l'actualité régionale et internationale, notamment l'agression sioniste contre Ghaza et le Liban, et je saisis cette occasion pour saluer, encore une fois, l'action intentée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice (CIJ) et réaffirmer notre plein soutien à cette démarche », a dit le président de la République dans une déclaration conjointe à la presse avec le président de la République d'Afrique du Sud, M. Cyril Ramaphosa, au terme de leurs entretiens au siège de la Présidence de la République. « S'agissant de la situation dans la région, nous avons évoqué la

question du Sahara occidental au sujet de laquelle nous avons réaffirmé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'exercice de ses droits légitimes conformément à la légalité internationale », a-t-il ajouté. Le président de la République a en outre indiqué avoir procédé avec son frère le président de la République d'Afrique du Sud à « un échange de vues concernant la situation au Sahel, en Libye, au Soudan, en Afrique centrale et en Afrique australe » et abordé « d'autres sujets liés à l'action de l'Union africaine ». Des échanges qui ont fait ressortir « une convergence de vues entre nos deux pays sur la nécessité de privilégier les solutions politiques négociées pour le règlement des crises loin des ingérences extérieures », a-t-il relevé. Et d'ajouter qu'il avait également été convenu d'intensifier les efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour « renforcer le rôle de notre continent et œuvrer à réaliser la revendication africaine de réforme du Conseil de sécurité en réparant l'injustice historique envers l'Afrique, conformément au Consensus et à la Déclaration de Syrte ». Le président de la République a, par ailleurs, estimé que la visite d'Etat qu'il effectuait son homologue sud-africain en Algérie « reflète la particularité des relations historiques entre les deux pays, fondées sur la coopération étroite et la solidarité permanente » et « le caractère



stratégique de nos relations bilatérales ». Le président de la République a relevé que « cette visite avait en outre permis de procéder à une évaluation globale de l'état des relations bilatérales entre les deux pays et d'examiner les moyens de les hisser "à la hauteur de la volonté politique commune" », soulignant que la tenue de la 7e session de la Haute Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine, parallèlement au Forum d'affaires entre les pays, offrait « un espace d'échanges entre les opérateurs économiques ». Le président de la République a, par ailleurs, fait savoir que, lors de cette visite, une Déclaration de partenariat stratégique entre l'Algérie et

l'Afrique du Sud a été signée, ainsi que cinq mémorandums d'entente entre les deux pays.

L.B.

Le président sud-africain achève sa visite en Algérie

Le président sud-africain, M. Cyril Ramaphosa, a achevé hier samedi sa visite d'Etat en Algérie, entamée jeudi soir. L'hôte de l'Algérie a été accompagné à l'aéroport international d'Alger par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune.

R.N.

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Cyril Ramaphosa, salue le rôle de l'Algérie

Le président de la République d'Afrique du Sud, M. Cyril Ramaphosa, a salué, vendredi soir, le rôle de l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations Unies, réitérant l'appel de son pays en faveur d'une réforme de cet organe onusien afin qu'il soit « plus représentatif ». Dans un discours prononcé lors de la session extraordinaire des deux chambres du Parlement réunies au Palais des Nations (Alger), le président Ramaphosa a indiqué que son pays « réitère son appel en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'il soit plus représentatif », saluant « les positions honorables de l'Algérie ». « Nous devons être ensemble pour réformer le système mondial et financier afin qu'il serve les intérêts de tous les pays et peuples », a-t-il dit à ce propos. Le président sud-africain a également souligné « la nécessité de soutenir les plus faibles et les marginalisés dans toutes les régions du monde et d'aider les civils dans les guerres et les conflits pour parvenir à une solution durable aux problèmes et unifier l'Afrique ». « C'est là un projet visant à atteindre un développement durable et une économie prospère, et ce, à travers l'approfondissement de la coopération entre l'Algérie et l'Afrique du Sud et la coopération entre les Parlements des deux pays », a-t-il soutenu.

Après avoir exprimé sa joie d'être en Algérie et de prononcer ce discours devant le Parlement algérien dans le cadre de sa visite d'Etat, à l'invitation de son frère, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le président Ramaphosa a affirmé que les deux pays « entretiennent des relations fraternelles solides ». « Malgré la distance qui sépare

nos deux pays, je me sens ici comme chez moi », a-t-il lancé. Cette visite vient « renforcer les relations de fraternité entre les deux pays », a-t-il dit, soulignant que l'Algérie « jouit d'une expérience » et « nous avons beaucoup à apprendre d'elle ». A cette occasion, il a longuement évoqué le phénomène du colonialisme dont ont souffert de nombreux pays africains par le passé, rappelant que l'Algérie et l'Afrique du Sud avaient toutes deux souffert des affres du colonialisme, de l'oppression et de l'expropriation des terres, et que les deux pays avaient un long parcours de lutte contre le colonialisme.

Ces deux pays, a-t-il ajouté, « ont rencontré les mêmes défis dans le passé », renouvelant « les remerciements de son pays à l'Algérie pour son soutien à sa lutte contre l'apartheid ». Après avoir salué l'Algérie pour avoir honoré sa promesse de soutenir la libération des peuples africains à travers son rôle dans la formation des « combattants de la liberté » en Afrique du Sud, M. Ramaphosa a rappelé que le Congrès national africain « a été le premier mouvement de libération à créer son bureau international à Alger ».

Le peuple d'Afrique du Sud « est aujourd'hui libre et l'Algérie a contribué à sa liberté », a-t-il déclaré, rappelant que l'Algérie « est le premier pays dans lequel s'est rendu le leader Nelson Mandela après sa libération ». « Il avait alors dit : l'Algérie a fait de moi un homme », a encore rappelé le président sud-africain.

Et d'assurer que les relations entre l'Algérie et l'Afrique du Sud « ne faibliront jamais car leur histoire est profonde et enracinée et leur avenir est prometteur ».

Affirmant que les deux pays « aspirent à

renforcer leurs relations commerciales et d'investissement », le président M. Ramaphosa s'est félicité de la tenue de la 7e session de la Haute commission bilatérale de coopération entre les deux pays et du Forum d'affaires, assurant qu'ils seront « mis à profit pour développer la coopération dans les domaines de l'hydrogène vert, des énergies renouvelables, de l'aviation et des infrastructures ». Il a également insisté sur « la nécessité pour les pays africains d'exploiter leurs ressources naturelles et de ne pas les laisser à la portée des puissances coloniales », et ce, afin de « permettre aux entreprises africaines de se développer, de prospérer et de créer des emplois ».

L'Algérie et l'Afrique du Sud « partagent les mêmes valeurs, le même parcours militant et une vision commune dans l'Union africaine et l'édification du continent africain telle que rêvée par les aîeux », a-t-il souligné, mettant en avant la détermination des deux pays à « continuer à respecter les valeurs démocratiques ». Et de citer, à cet égard, les récentes élections dans son pays et la Présidence organisée le 7 septembre dernier en Algérie, lesquelles illustrent, a-t-il dit, « l'attachement des deux pays aux valeurs de la démocratie et au respect du choix du peuple ». « Lors de sa présidence du G20, l'Afrique du Sud s'est engagée à œuvrer pour le développement de l'Afrique, et nous voulons que l'Algérie et les Etats africains le rejoignent. Aussi j'invite le président Abdelmadjid Tebboune à prendre part au Sommet du G20 prévu en 2025 pour continuer à travailler ensemble », a ajouté le président Ramaphosa.

Par ailleurs, le président sud-africain a souligné que son pays et l'Algérie ont « une position ferme » en faveur des peuples

sahraoui et palestinien, insistant sur l'impératif que « cesse maintenant » la guerre menée par l'occupation sioniste contre la bande de Ghaza. L'Algérie et l'Afrique du Sud « savent ce que c'est que d'être sous le joug colonial », d'où « leur position ferme en soutien au peuple palestinien », a-t-il dit, ajoutant que la guerre d'occupation sioniste menée contre la bande de Ghaza « doit cesser » et « nous réclamons qu'elle cesse maintenant ». Rappelant que son pays avait intenté une action devant la Cour internationale de Justice (CIJ) contre l'occupation sioniste, le président Ramaphosa a affirmé que cette dernière « commet un génocide contre les civils dans la bande de Ghaza », ajoutant que « tuer des femmes, des enfants et des personnes sans défense, bombarder les maisons, les écoles et les hôpitaux et empêcher l'accès des aides humanitaires est une honte ». « Nous ne pouvons tolérer ses violations et il nous incombe de mettre fin à ce génocide », a-t-il martelé. « C'est ce qui a motivé l'Afrique du sud, qui se trouve à des milliers de kilomètres de la Palestine, à saisir la Cour internationale de Justice et nous sommes déterminés à soutenir les Palestiniens qui en ont grandement besoin », a-t-il poursuivi. « Nous l'avons fait car Nelson Mandela nous a dit que notre liberté ne sera pas complète tant que les Palestiniens ne jouiront pas leur pleine liberté et de leur droit à l'autodétermination », a-t-il expliqué. Concernant la cause sahraouie, le président Ramaphosa a affirmé que l'Algérie et l'Afrique du Sud restaient déterminées à soutenir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, saluant le soutien de l'Algérie à la lutte de ce peuple.

R.N.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Présentation de la première stratégie nationale

La première stratégie nationale de l'intelligence artificielle a été présentée, samedi à Alger, lors d'une rencontre organisée dans le cadre de la 3e édition de la Conférence africaine des startups, sous la supervision du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah.

A cette occasion, M. Ouadah a mis en avant les progrès réalisés par l'Algérie dans ce domaine, citant notamment la création de l'Ecole nationale supérieure d'intelligence artificielle (ENSIA) et de l'Ecole nationale supérieure de mathématiques (ENSM), ainsi que l'installation du Conseil scientifique de l'intelligence artificielle, chargé de l'élaboration de la première version de cette stratégie nationale. Le ministre a également souligné l'importance de mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles pour accompagner ce «domaine sensible», précisant que ce projet ambitieux constitue «seulement un début» impliquant tous les secteurs et visant à positionner l'Algérie sur la voie des nations avancées dans cette technologie stratégique.

Lors de cette rencontre à laquelle ont assisté des membres du Gouvernement et des ministres africains, le président du Conseil scientifique de l'intelligence artificielle, le professeur Merouane Debbah a présenté la Stratégie nationale de l'intelligence artificielle, suivie des interventions d'experts et de spécialistes sur le sujet. Selon le professeur Debbah, la Stratégie nationale de l'intelligence artificielle s'articule autour de plusieurs axes, notamment la recherche, le développement des compétences, l'accompagnement des startups, la mise en place de centres de données, ainsi que l'identification des secteurs prioritaires tels que la sécurité, l'agriculture, l'industrie et la santé.

Les travaux de la 3e édition de la Conférence africaine des startups, dont l'ouverture a été présidée jeudi dernier par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, se poursuivent, samedi à Alger au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger).

Placée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, cette édition est organisée par le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, et l'accélérateur public «Algeria Venture», avec la participation de ministres et de responsables de l'innovation et des start-up de pays africains et de l'Union africaine (UA) ainsi que plus de 500 startups et investisseurs de plusieurs pays africains.

R.N.

FACE À L'INGÉRENCE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Conseil de la nation monte au créneau

Le Conseil de la nation a exprimé jeudi sa «ferme condamnation» et son «rejet total» de toute «ingérence flagrante» dans les affaires intérieures de l'Algérie, exhortant les membres du Parlement européen qui se permettent de débattre de la liberté d'expression en Algérie, d'exiger de leurs capitales de «se conformer» aux décisions de la Cour pénale internationale (CPI) et d'arrêter «les criminels de guerre sionistes».

PAR ROSA CHAOUÏ

«Le bureau du Conseil de la nation, sous la présidence du moudjahid Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, exprime sa ferme condamnation, son indignation et son rejet total de toute ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Algérie», lit-on dans un communiqué de la chambre haute du Parlement algérien. Le Conseil de la nation a exhorté, à ce titre, «les membres du Parlement européen, qui ont désavoué leurs positions, soutenus en cela par des lobbies néocoloniaux français réminiscent de leur passé abject, et qui se permettent - encore une fois avec une arrogance, une bassesse et une légèreté

inoüies, de se prononcer et de débattre sur les libertés et la liberté d'expression en Algérie, ainsi que sur une affaire intérieure d'un État souverain, à exiger de leurs capitales et autorités officielles l'application stricte de la loi, sans retour en arrière, et de se conformer inconditionnellement aux décisions de la Cour pénale internationale en poursuivant et en arrêtant les criminels de guerre sionistes, responsables d'une guerre d'extermination et d'une épuration ethnique imposées à Ghaza depuis quatorze mois, sous le regard d'un monde majoritairement spectateur, sauf quelques-uns qui ont fait prévaloir la vérité et les voix de leurs consciences». Il a rappelé, dans ce contexte, que «ces mêmes acteurs donnent une caution à leur protégé, l'entité sioniste, en couvrant ses responsables criminels et meurtriers». «Ils font la sourde oreille, ferment leurs yeux et renient leurs consciences, tout en accusant à l'aide de leur éternel refrain redondant et de leur rhétorique usée sous prétexte de l'antisémitisme» toute voix s'élevant pour «défendre la vérité et critiquer cet État paria, colonial et nazi, qui humilie le système international, comme l'attestent la Cour pénale internationale, l'Assemblée générale des Nations unies et les diverses résolutions onusiennes», a-t-il déploré.

Cependant, a-t-il poursuivi, «ils s'empressent de s'indigner, hypocritement, sous prétexte de défendre les droits de l'Homme et la liberté d'expression lorsqu'il s'agit d'une affaire intérieure d'un État souverain, lequel défend son honneur religieux et civilisationnel et agit, conformément à des cadres juridiques, contre tout imposteur et ses

soutiens qui porte atteinte, se moque ou remet en question son identité, son unité territoriale ou son histoire». «Ainsi, nul étonnement, nulle surprise. C'est la démocratie et la liberté selon une vision biaisée, sélectionnée sur mesure avec des lentilles tridimensionnelles spécifiques», a-t-il regretté. Le bureau du Conseil de la nation a tenu à réaffirmer que «l'Algérie victorieuse, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, consacre la liberté d'expression dans la Constitution du 1er novembre 2020, garantie par un cadre législatif national qui respecte les constantes de la nation et les lois de la République». «Sa justice est une épée clairvoyante et impartialement brandie contre quiconque outrepassse ses limites ou menace l'unité de son pays», a-t-il averti, soulignant que «la justice algérienne est protégée et ne se plie ni aux caprices ni aux humeurs».

Le bureau du Conseil de la nation a réitéré, à l'occasion, que «l'Algérie victorieuse est un espace inclusif qui accueille tout le monde, vivant dans un environnement politique, des objectifs et des intérêts souverains plus élevés et indépendants». «L'Algérie dispose, aujourd'hui, de tous les atouts pour garantir l'indépendance de ses décisions politiques et économiques, lui permettant ainsi de contrer toute tentative désespérée de provocation ou d'influence extérieure», a-t-il conclu.

R.C.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : 50 morts et 152 blessés en une semaine

Les services de la Gendarmerie nationale (GN) ont enregistré, au niveau de leurs territoires de compétence, 50 morts et 152 blessés dans 126 accidents de la route survenus au courant de cette semaine.

Dans une déclaration à l'APS, jeudi, le chargé de communication au Centre d'information et de coordination routière du Commandement de la Gendarmerie nationale, le Sergent-chef Abdelhamid Amrani, a indiqué que le facteur humain demeure «la principale cause de ces accidents». Il a souligné que «105 accidents ont été provoqués par les conducteurs, dont 25 sont dus à l'excès de vitesse, 20 à l'inattention du conducteur, 13 au non respect de la distance de sécurité, 08 à la conduite à gauche, et 08 autres en raison du dépassement dangereux, tandis que 15 accidents ont été causés par des piétons». Le bilan le plus lourd a été enregistré dans les wilayas d'Alger, Oran et Constantine (07 accidents), suivies des wilayas de Mila (06) et Djelfa (05), précise la même source. Selon le responsable, le bilan fait ressortir «une baisse» du nombre d'accidents (-18) et de blessés (-41) contre une hausse du nombre de morts (+9) par rapport à la semaine précédente.

R.N.

38^E SESSION ORDINAIRE DU PARLATINO,**Boughali met en avant la contribution de l'APN**

PAR RAYANE NASSIM

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali a affirmé, jeudi, à «Panama City», capitale de la République de Panama, que l'adhésion récente de l'Algérie au Parlatino constituera un pont étendu entre l'Afrique et le monde arabe d'une part, et l'Amérique latine d'autre part, a indiqué jeudi un communiqué de l'APN.

Boughali a «mis en avant l'apport de l'Algérie à travers sa récente adhésion au Parlatino, affirmant qu'elle constituera un pont étendu entre l'Afrique et le monde arabe d'une part, et l'Amérique latine d'autre part», notamment dans le cadre de sa présidence actuelle de l'Union interparlementaire arabe (UIPA) et compte tenu de son poids au sein du Parlement panafricain et de l'Union parlementaire africaine.

Dans une allocution prononcée lors de l'ouverture des travaux de la 38e session ordinaire du Parlatino, coïncidant avec le 60e anniversaire de sa création, M. Boughali a souligné que «l'APN veillera à ce que sa contribution soit efficace et de

qualité, au regard de sa riche expérience et de sa présence remarquable au double plan international et régional».

Il a, à cet égard, rappelé les principes et les intérêts communs entre l'Algérie et les pays de ce parlement, tels que la protection de la démocratie, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la condamnation du recours à la force et aux armes durant les conflits, la défense du droit des peuples à l'autodétermination, ainsi que la lutte contre le terrorisme, les questions liées au climat et aux énergies renouvelables, les questions liées à l'autonomisation des femmes, et autres questions d'actualité.

Dans le même sillage, M. Boughali a fait savoir que l'APN «envisage d'accueillir, dans les plus brefs délais, un événement parlementaire, en collaboration avec le Parlement du Parlatino», dont l'objectif sera d'offrir l'opportunité d'un rapprochement plus étroit et d'aborder les questions qui intéressent les peuples des deux régions, notamment en ce qui concerne les défis politiques et économiques actuels, dans un contexte marqué par des transformations rapides.

R.N.

LA DÉCISION PRISE PAR L'ÉTAT

L'Algérie n'importera plus de pomme de terre

Le recours à l'importation de la pomme de terre sera interdit. C'est le ministre de l'Agriculture qui l'a annoncé récemment aux députés de l'assemblée.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La décision prise par les autorités est justifiée par la production améliorée et suffisante du marché algérien. Le ministre de l'Agriculture a, en effet, dressé un bilan sur les capacités de production du féculent le plus consommé localement. Ainsi et au regard d'un plan destiné à améliorer le rendement en ce produit, les résultats ont été probants selon le ministre que la superficie déclarée était de plus de 8300 hectares, ayant permis de réaliser une production de 263.000 tonnes, incluant cinq variétés. «*Actuellement, 12 nouvelles variétés sont en cours de développement en vue d'atteindre l'autosuffisance en semences de pomme de terre d'ici 2027*» a fait savoir le ministre en précisant que sur les importations de semences de pomme de terre et qui se limitent à quelques types où de 120 000 tonnes par an, ont vu ce volume baisser à 90 000 tonnes l'année dernière, ce qui représente 25% des besoins nationaux. Le premier responsable du secteur laisse entendre que ce volume d'importation est appelé à baisser graduellement pour disparaître à l'horizon 2027 pour laisser place aux seules semences locales. «*Ce qui va soulager*



beaucoup les agriculteurs et renforcer leur capacité à satisfaire le marché national sans recours à l'étranger». Pour mieux renforcer ce plan, le ministre rappellera qu'en cette période qui a vu l'achèvement de la récolte de la pomme de terre hors saison, pour laquelle 54.000 hectares ont été dédiés. Il y a en outre l'opération de l'ensemencement de plus de 70.000 hectares pour la culture de la pomme de terre saisonnière, cette dernière a nécessité la mobilisation de 208.000 tonnes de semences. Pour mettre à l'abri cette filière stratégique de la sécurité alimentaire, le développement de la technique par facteur multiplicateur développé par les laboratoires du groupe Agrodiv en matière de cultures stratégiques en donnant d'excellents résultats. Selon le ministre considère que «*l'Algérie est le*

seul pays à consommer de la pomme de terre fraîche tout au long de l'année, et celle qui est réfrigérée l'est pour quelques jours, de manière à réguler le marché». Autrement dit, le ratio de production qui est appelé à croître durant les prochaines années va permettre de développer d'autres variétés de pomme de terre qui ont été jusque-là ignorées. Actuellement, des semences de pomme de terre (Spunta, Désirée, Bartella, Condor et Atlas) sont produites pour enrichir le répertoire de la consommation de ces tubercules nutritifs. Le marché ne souffrira plus de pénuries récurrentes si ce programme sera conduit avec efficacité d'autant que les pouvoirs publics n'entendent plus recourir à des importations massives de légumineuses et des céréales dont l'orge et le blé dur. **F.A.**

PRINCIPALEMENT DANS LES WILAYAS DU SUD

Création d'environ 28 000 lotissements sociaux

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a fait état, jeudi à Alger, de la création d'environ 28.000 lotissements sociaux au cours de l'année 2024, notamment dans les wilayas du sud.

Le ministre s'exprimait lors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, présidée par le vice-président du Conseil, Ahmed Kharchi, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et de membres du Gouvernement.

Répondant à une question sur les subventions financières pour 4.500 lotissements dans la wilaya d'El Meniaa, le ministre a expliqué que dans le cadre d'une commission de travail interministérielle regroupant le ministère de l'Habitat, le ministère des Finances et le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, quelque 28.000 lotissements ont été créés au niveau national, principalement dans les wilayas du sud.

Il a souligné que «*la question de l'aménagement des lotissements est inscrite*

dans la loi de Finances 2025, et que les cahiers des charges pour ces travaux seront lancés l'année prochaine».

Par ailleurs, en réponse à une autre question sur la délivrance des certificats de conformité pour les zones d'activités, le ministre a précisé que cette activité relève des compétences des présidents des APC, faisant savoir que 102 certificats ont été délivrés dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, et 51 dans la wilaya d'Oran durant les trois dernières années. Concernant l'octroi des permis de construire aux investisseurs, le ministre a fait état du dépôt de 351 demandes de permis dans les différentes wilayas depuis 2023, dont 276 ont été traitées par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI).

Concernant le phénomène du vieillissement des immeubles et la préservation du patrimoine architectural, le ministre a indiqué que son département ministériel, en collaboration avec le secteur de l'Intérieur et des Collectivités locales, travaille à l'élaboration du cadre juridique permettant de prendre en charge la réhabilitation du vieux bâti,

notamment par la définition des responsabilités et la mise en place de formules de financement au cas par cas. Evoquant «*la Cité Diar El-Mahçoul*» à la commune d'El Madania, qui a fait l'objet de plusieurs opérations de relogement de ses habitants, le ministre a relevé que cette cité a été inscrite sur la liste d'inventaire du patrimoine culturel protégé, faisant état d'un projet visant à la transformer en village des artistes où les bâtiments seraient reconvertis en ateliers d'art dans différentes spécialités du patrimoine algérien. Il a également rappelé qu'un programme de réhabilitation du vieux bâti a été enregistré le 16 février 2023 dans le cadre du budget de l'Etat au profit de la wilaya d'Alger. Une enveloppe financière de 9 milliards de DA répartie sur 3 ans (2023, 2024, 2025) à raison de 3 milliards de dinars par an, a été allouée à cet effet, en plus d'une enveloppe de 4,6 milliards de DA provenant du budget de la wilaya d'Alger, pour la réhabilitation de près de 800 immeubles. **R.N.**

ANNEXES DES FACULTÉS DE MÉDECINE Renforcement de l'encadrement pédagogique

Enseignement supérieur: exploitation de postes budgétaires disponibles pour renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants en médecine

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a affirmé, jeudi à Alger que des postes budgétaires disponibles au niveau du secteur ont été exploités pour renforcer l'encadrement des étudiants en médecine. Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, le ministre a précisé que «*des postes budgétaires disponibles au niveau du secteur ont été affectés aux universités abritant des annexes afin de renforcer l'encadrement pédagogique dans certaines matières marquant un besoin accru au niveau des facultés de médecine. Ces matières comprennent, entre autres, l'anatomie, la biochimie et les sciences fondamentales*».

Le ministre a évoqué «*les demandes de certains établissements universitaires pour l'ouverture de spécialités en médecine*». En réponse à ces demandes, «*une commission interministérielle de haut niveau regroupant des cadres de différents secteurs et autorités concernées a été installée*», a fait savoir le ministre.

Sur la base des rapports soumis, «*21 annexes des facultés de médecine ont été créées, pour assurer la formation des trois premières années du cursus préclinique. Ces annexes constituent des structures pédagogiques prêtes, pédagogiquement et administrativement rattachées aux Facultés de médecine existantes*», a ajouté le ministre. «*En outre, à une évaluation de ces annexes conformément à une approche participative élargie à tous les acteurs*», le critère d'objectivité étant de mise, de même que la garantie des conditions adéquates pour le succès de cette démarche, «*d'autant qu'il s'agit d'une formation vitale en relation directe avec la sécurité sanitaire du pays et de la population*». Répondant à une question sur l'unification des appellations de certaines spécialités et la révision des intitulés des diplômes antérieurement délivrés en coordination avec les services de la fonction publique, le ministre a précisé que «*le système LMD, appliqué depuis 2004, a permis l'habilitation de nombreuses offres de formation en licence et en master. Ces offres, bien que différentes dans leurs intitulés, sont similaires en termes de contenus et de programmes d'enseignement*». Et d'ajouter que son département avait travaillé à «*l'harmonisation des offres de formation en licence et à leur adaptation en master*», à travers la révision des intitulés des filières et des spécialités, tout en ajustant le contenu de l'enseignement à la base de l'enseignement commun, aux évolutions de l'enseignement supérieur et aux exigences du marché du travail. «*Cette démarche vise à unifier les intitulés et les contenus des offres de formation dans toutes les spécialités pour davantage de lisibilité et de visibilité des profils des diplômés*». Le ministre de l'Enseignement supérieur a relevé, dans ce cadre, «*la réduction des offres de formation, soit de 227 à 86 pour les offres de formation en licence, de 1962 à 177 pour les spécialités et de 3174 à 536 pour les spécialités de master après harmonisation des offres de formation*». **R.N.**

MIDI

IT & TELEPHONIE

Accord entre Algérie Télécom et Ooredoo pour l'échange de services innovants

L'entreprise de télécommunications Algérie Télécom et l'opérateur de téléphonie mobile Ooredoo ont signé un accord portant sur l'échange de services innovants.



DÉVELOPPEMENT, MICRO-ENTREPRISES

**Objectif : 8 start-up pour
10.000 personnes**

DÉVELOPPEMENT, MICRO-ENTREPRISES

Objectif : 8 start-up pour 10.000 personnes

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Qualid, a affirmé mardi à Mila que l'objectif de son département ministériel est "de passer de 5 start-up pour 10.000 personnes actuellement à 8 start-up pour 10.000 personnes".

Dans son allocution à l'ouverture d'une journée d'étude organisée par le centre universitaire Abdelhafid-Boussouf sur "les start-up", le ministre a estimé que l'économie nationale avait besoin d'une nouvelle génération d'entrepreneurs qui jouissent de compétences et expériences dans divers domaines, affirmant : "Notre objectif est de parvenir à 8 start-up pour 10.000 personnes." Le ministre a ajouté que l'augmentation du nombre de start-up "repose sur le principe de qualité" qui caractérise les nouvelles entreprises et société "non pas la logique quantitative" afin de générer de la richesse et des emplois. Il a également considéré que la signature par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de la loi sur l'auto-entrepreneur et de la loi complétant l'ordonnance portant statut général de la fonction publique avec la disposition prévoyant l'octroi d'un congé aux fonctionnaires souhaitant créer des entreprises



constitue "une nouvelle évolution législative" qui encourage l'entrepreneuriat tout en garantissant l'aspect lié à la sécurité sociale et en facilitant l'intégration de l'environnement économique. Dans le même contexte, le ministre a indiqué que les services de son département recense actuellement plus de 1.000 entreprises ayant obtenu le label de start-up sur un total de 4.000 entreprises enregistrées pour création. Il a également réaffirmé l'engagement à assurer l'accompagnement voulu pour ses entreprises par le biais d'incitations et avantages accordés à ce type d'entreprises et des dispositifs de soutien dont l'accélérateur de start-up, le fonds national de financement des start-

up outre les dispositions légales propres à ce type d'entreprises afin de leur offrir un environnement propice. Le ministre a invité les étudiants du centre universitaire de Mila à s'engager dans le domaine de start-up saluant à l'occasion la qualité de formation de l'université algérienne qui se caractérise par son innovation prouvée, a-t-il noté, et par les résultats honorables obtenus dans les concours scientifiques internationaux.

Il a également affirmé la confiance placée par les autorités du pays dans les compétences nationales et leur encouragement à investir leur potentiel à l'échelle nationale. Le ministre a assisté en compagnie du wali de Mila

Mustapha Koreich aux travaux de cette journée d'étude qui ont mis en lumière les aspects liés au "financement des start-up", "la définition d'une start-up" et "le rôle de la bourse d'Alger dans la consolidation de l'entrepreneuriat chez les jeunes : incitations et mécanismes". Le ministre a visité l'exposition tenue en marge de la rencontre et présentant des modèles de start-up de Mila et d'autres wilayas ainsi que le siège de l'incubateur d'affaires du centre universitaire insistant sur l'importance de son rôle dans l'orientation des étudiants vers la création de start-up qui "auront un impact économique et des clients pérennité".

Algérie Télécom-Idoom Fibre : Une offre exclusive à 500 DA seulement !

Algérie Télécom a annoncé hier, dimanche 01 décembre 2024, le lancement d'une nouvelle offre promotionnelle pour son service d'Internet en fibre optique, Idoom Fibre. Une excellente nouvelle pour ses nouveaux clients qui pourront bénéficier de plusieurs avantages. Les nouveaux abonnés peuvent bénéficier d'un abonnement exceptionnel à 500 dinars seulement par mois, incluant un mois d'Internet gratuit avec un débit de 500 Mbps, un modem offert, et ce, sans aucun frais de raccordement. Dans cet article, découvrez en détails les avantages de l'offre Idoom Fibre, ainsi que sa durée de validité.

Algérie Télécom gâte ses clients : Idoom fibre, une offre exceptionnelle à saisir !

Dans le cadre de cette promotion, Algérie Télécom propose aux utilisateurs de ses services une connexion internet en fibre optique à un prix très réduit de seulement 500 DA ! Ce tarif attractif vous permettra d'accéder à des services de haute qualité, à une connexion ultra-rapide et bien plus encore. Voici les différents avantages qui accompagnent cette offre.

Un mois d'Internet gratuit à 500 Mbps

Cette promotion offre un mois d'internet gratuit à une vitesse de 500 MBPS (Mégabits par seconde). Une vitesse suffisante pour les jeux en ligne, les téléchargements rapides et les flux vidéo en haute définition.

Offre Idoom Fibre : 30 Mbps ou plus pour 500 DA seulement

Les utilisateurs peuvent également opter pour des vitesses de connexion à partir de 30 Mbps. En choisissant cette option, vous bénéficiez toujours de l'abonnement au prix réduit de 500 DA.

Un modem fibre optique offert par Algérie Télécom

Les nouveaux abonnés auront également l'opportunité de bénéficier d'un modem fibre optique gratuit. Celui-ci est conçu pour garantir une connexion stable et rapide pour profiter pleinement de la fibre, en éliminant les coûts supplémentaires liés au matériel et à l'installation. En effet, en proposant cette promotion, Algérie Télécom offre à ses clients une installation entièrement gratuite pour un démarrage simplifié. Enfin, notez que cette offre est destinée aux nouveaux clients qui s'abonnent pour la première fois au service Idoom Fibre d'Algérie Télécom. Ainsi qu'aux abonnés résidentiels optant pour un débit Internet d'au moins 30 Mbps via la technologie FTTH (Fiber To The Home). Il est également à noter que l'offre Idoom Fibre est disponible pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2024.

Accord entre Algérie Télécom et Ooredoo pour l'échange de services innovants

L'entreprise de télécommunications Algérie Télécom et l'opérateur de téléphonie mobile Ooredoo ont signé un accord portant sur l'échange de services innovants.



« Acteurs incontournables dans le secteur des télécommunications en Algérie, Ooredoo et Algérie Télécom ont procédé, ce mardi, à la signature d'un protocole d'accord portant sur l'échange de services innovants entre les deux entreprises », indique un communiqué conjoint.

Le protocole a été paraphé par le président-directeur général d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, et le directeur général d'Ooredoo Algérie, Roni Tohme, en présence des cadres managériaux des deux entreprises, lors d'une cérémonie organisée au niveau du siège d'Ooredoo à Alger. Cet accord qui « vient renforcer la coopération entre les deux parties dans le cadre du partenariat public-privé, vise à développer une approche collaborative solide et bénéfique, avec notamment l'intérêt commun

de faire valoir l'expertise de chacune des deux parties afin d'enrichir les solutions et services technologiques innovants proposés sur le marché algérien ». Il vise également à « renforcer davantage la coopération entre les deux entreprises et ouvre la voie vers la concrétisation de futurs projets, tout en consolidant leurs expertises dans le secteur des télécommunications », note le communiqué. A la faveur de ce protocole d'accord, Algérie Télécom et Ooredoo « s'engagent à mettre en œuvre un programme de partenariats fixant les termes et conditions de l'inter-vention de chacune des parties, notamment en termes de partage des prestations et des infrastructures entre les deux parties ».

Selon M. Bentoumi, cité dans le communiqué, « cette alliance stratégique avec Ooredoo marque un jalon essentiel pour Algérie Télécom ». « Notre engagement à consolider nos atouts et exploiter nos compétences respectives vise à offrir des services novateurs en phase avec les besoins du marché algérien », a-t-il mentionné, précisant que cette collaboration « s'inscrit pleinement dans la stratégie globale d'Algérie Télécom qui met l'accent sur l'innovation technologique et l'amélioration continue de la qualité de service ». « Elle illustre notre engagement commun à répondre de manière efficace aux attentes de nos clients dans un environnement télécoms en évolution constante », a-t-il affirmé. Pour sa part,

M. Tohme s'est dit « très honoré de conclure cet accord avec Algérie Télécom, leader historique du secteur des télécommunications en Algérie », assurant que cette démarche « s'inscrit en droite ligne avec notre vision quant au développement et la modernisation du marché Algérien des télécoms en perpétuelle évolution ». Il s'est dit, en outre, « persuadé que cet accord gagnant-gagnant constituera un réel tremplin vers une coopération solide, pérenne et fructueuse avec Algérie Télécom avec qui nous partageons une vision futuriste commune et renforcera certainement notre contribution continue au développement du secteur des télécommunications en Algérie ».

Le e-marketing dans les bibliothèques académiques en Algérie, thème d'un séminaire scientifique

Le "e-marketing dans les bibliothèques académiques en Algérie" a été le thème d'un séminaire scientifique organisé, mercredi par la Faculté des sciences humaines à l'Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah à Bouzareah, et ce avec la participation d'enseignants et de chercheurs de différents établissements d'enseignement supérieur. A cette occasion, le recteur de l'Université d'Alger 2, le Professeur Salah Laboudi a souligné que son établissement "tend toujours à fournir un service public de

qualité au profit des étudiants et des chercheurs et œuvre à ouvrir de nouvelles perspectives, en adoptant le mécanisme du e-marketing comme moyen moderne utilisé pour vulgariser et promouvoir le produit académique". Pour lui, il importe à l'université de "rendre la production intellectuelle et cognitive disponible à quiconque désire la consulter dans les meilleurs délais et à moindres coûts, estimant que cela est possible grâce "aux techniques du e-marketing en adéquation avec la stratégie

de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en matière de numérisation du secteur". De son côté, la présidente du séminaire, l'enseignante Amel Lamrous, a affirmé que cette rencontre avait pour objectif de "mettre la lumière sur le concept du e-marketing dans les établissements de prestation de services, assurer le savoir, les connaissances scientifiques et les idées aux professionnels dans les bibliothèques universitaires, en vue d'améliorer les stratégies de commercialisation",

ainsi que "découvrir les possibilités du e-marketing pour satisfaire les aspirations des étudiants et des chercheurs". Ce séminaire a débattu plusieurs axes, dont "les concepts théoriques autour du e-marketing", "les mécanismes et les exigences du e-marketing dans les établissements de prestation de services non lucratifs", ainsi que la présentation d'"expériences nationales et étrangères pionnières dans le domaine de l'e-marketing dans les bibliothèques académiques".

Développement dans les TIC : l'Algérie 6^e en Afrique

Un classement a révélé que l'Algérie se hisse à la 6e place en Afrique en termes de développement dans les TIC.

Le rapport intitulé « Measuring digital development: The ICT Development Index 2023 » a étudié 169 pays à travers le monde en se basant sur 10 indicateurs. Le pourcentage d'internautes, la pénétration de la téléphonie mobile, le trafic internet à large bande

mobile (en gigaoctets par abonnement), le prix des données mobiles sont autant d'indicateurs utilisés. Les pays sont ensuite notés de 0 à 100 points pour chaque indicateur, avant de finir avec une note de 0 à 100 points, équivalente à la moyenne des indicateurs. En Afrique, le Maroc trône la première place avec une note de 85,1 points. Le pays voisin est suivi des Seychelles, de

l'Ile Maurice, de l'Afrique du Sud et de la Libye. L'Algérie se hisse à une confortable 6e place continentale avec 77,8 points (au-dessus de la moyenne mondiale). Une note qui lui permet de devancer des pays pourtant avancés dans le secteur, à l'image de la Tunisie, du Kenya ou encore l'Egypte. A noter par ailleurs que le score moyen de l'ensemble des pays étudiés est de 72,8 points. Avec un score

moyen des pays à faible revenu de 31,5 points, de 62 points pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, de 76,4 points pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et enfin de 90,1 points pour les pays à revenu élevé.

Classement des pays africains selon leur développement dans les TIC

En points :

- 1-Maroc (85,1)
- 2-Maurice (81,7)
- 3-Seychelles (80,9)
- 4-Afrique du Sud (80,5)
- 5-Libye (79,4)
- 6-Algérie (77,8)
- 7-Egypte (75,8)
- 8-Tunisie (75,4)
- 9-Botswana (74)
- 10-Gabon (72,9)
- 11-Eswatini (71,7)
- 12-Cap-Vert (68,1)
- 13-Namibie (68,1)
- 14-Sénégal (66,5)
- 15-Ghana (65,9)

OCTROI DU FONCIER INDUSTRIEL

La numérisation introduite

De nouvelles règles relatives à l'octroi du foncier industriel aux investisseurs nationaux et étrangers ont été adoptées. Elles sont contenues dans le décret exécutif fixant les conditions et les modalités de concession de gré à gré convertible en cession du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement. Ce texte vient d'être publié dans le Journal officiel n°85. La nouveauté est l'introduction de la numérisation de l'octroi du foncier économique.



« **L**e foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement constitué de terrains aménagés situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, des zones industrielles, des zones d'activités, des parcs technologiques, des périmètres des villes nouvelles, des autres terrains ainsi que des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques, est octroyé par voie de concession de gré à gré convertible en cession pour une durée de trente trois (33) ans renouvelable, par décision de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI, ndlr) »,

stipule le texte. « Toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, résidente ou non résidente (...) porteuse d'un projet d'investissement, peut postuler au bénéfice d'une concession de gré à gré convertible en cession d'un bien immobilier relevant du domaine privé de l'Etat », dispose le décret.

Selon le texte, « le postulant doit introduire via la plate-forme numérique de l'investisseur gérée par l'Agence selon le processus suivant : une préinscription qui consiste à renseigner via la plate-forme numérique les rubriques concernant son projet d'investissement, à savoir : l'activité projetée ; la localisation et la superficie du bien immobilier ciblé ; le plan du

financement (coût prévisionnel du projet, montant des apports personnels et le montant des crédits financiers) ; renseigner le formulaire comportant la fiche descriptive du projet. »

« Le prétraitement automatique des données introduites par le postulant, lui permet d'être fixé sur l'éligibilité de son projet. Une fois éligible, le postulant confirme son choix et formalise l'enregistrement de sa demande contre une attestation de préinscription, générée par la plate-forme numérique de l'investisseur », précise le décret.

« Le traitement de la demande d'octroi du foncier économique s'effectue, de façon numérique, par le biais de la grille d'évaluation des projets (...) », indique le

décret, et de préciser : « Sur la base des résultats du traitement (...), le projet d'investissement qui obtient le meilleur score selon la grille d'évaluation est retenu et une décision provisoire lui est établie. »

« Cette décision ne peut être invoquée pour prétendre à l'obtention d'un acte de concession », précise encore le décret, et d'ajouter que « la décision provisoire ne devient définitive qu'après expiration du délai du recours » prévu par la réglementation. « Les investisseurs non retenus sont informés au moment de l'établissement de la décision provisoire », indique la même source.

Selon le décret, tout postulant qui s'estime lésé peut adresser une réclamation à l'Agence nationale du foncier industriel qui vient d'être créée, elle aussi, par décret, par « tout moyen, et ce, à compter de la date de notification de la suite réservée à sa demande d'octroi de la concession. » D'autres voies de recours sont prévues par ce décret : le postulant peut également saisir d'un recours la haute commission nationale des recours liés à l'investissement.

Le texte dispose que la concession est convertie en cession à la demande du concessionnaire, et ce, après : « Achèvement effectif du projet conformément aux clauses et aux conditions du cahier des charges, l'obtention du certificat de conformité et son entrée en exploitation dûment constatée par les administrations et les organes habilités » ; « apurement de la situation hypothécaire grevant le droit réel immobilier résultant de l'octroi de la concession. »



M'SILA

Le barrage vert, un projet environnemental à dimension économique

Le projet de réhabilitation et d'extension du barrage vert fait l'objet, dans la wilaya de M'sila, d'une attention toute particulière dès lors qu'il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant à lutter contre la désertification et la sécheresse et d'adapter les régions steppiques aux effets du changement climatique.



Le projet, dans la wilaya de M'sila, s'étend sur une superficie de plus de 433.000 hectares, englobant 36 communes, et représente 22,9% de la superficie totale de la wilaya du Hodna et 19,7% de la superficie du barrage vert à l'échelle nationale, selon le conservateur des forêts, Mohamed Ameur.

Dans le cadre de la concrétisation du plan d'action pour la réhabilitation, l'extension et l'aménagement du barrage vert, la wilaya a bénéficié, au titre de l'année 2024, d'un programme de 1,42 milliard de dinars incluant 36 communes.

Le projet, dont l'étude technique a été réalisée en 2014 par le Bureau national d'études pour le développement rural (Bneder), a été confié au Groupe génie rural (GGR) qui doit exécuter les travaux de réhabilitation et porter la superficie à 438.350 hectares "d'ici à 2035", a expliqué M. Ameur.

Selon ce responsable, le projet, mis en œuvre conformément à l'étude du Bneder, comporte différents axes, à savoir la réhabilitation et l'extension des zones forestières et la réhabilitation des terres agricoles et pastorales, où les opérations programmées ont été préparées et contrôlées en coordina-

tion avec les commissions locales sous la supervision des chefs de daïras, de la Conservation des forêts, du Haut-commissariat au développement de la steppe, les services agricoles et les citoyens à travers l'intégration des agriculteurs, des éleveurs et de divers secteurs concernés.

La concrétisation du projet du barrage vert mettra à contribution la Direction des services agricoles, en charge de l'ouverture et de la préparation des pistes agricoles, ainsi que de la plantation d'arbres fruitiers, le Haut-commissariat au développement des steppes, en charge de l'ouverture de pistes rurales, de la plantation pastorale et de la préparation du barrage de dérivation.

Le projet d'aménagement et d'extension du barrage vert sera concrétisé sur le terrain par des plantations forestières sur 46 hectares, et la mise en terre d'une ceinture verte sur 17 hectares, en plus de 10 hectares plantés d'arbres fruitiers.

Objectifs environnementaux et impact économique

La même source a souligné l'importance du projet pour atteindre les

objectifs de développement durable, à même d'assurer un environnement propice à la création de richesses pour la croissance économique, la sécurité alimentaire et la stabilité sociale en réduisant la dégradation des terres et l'avancée du sable.

Pour cela, les efforts tendront vers des "plantations économiques résistantes à la sécheresse" au profit des populations riveraines du projet, vers la stabilisation du sol et l'extension du couvert végétal. La même source a évoqué, dans ce contexte, la possibilité de bénéficier, dans la foulée du projet, de fruits et de fourrages pour le bétail, tout en contribuant à la création d'emplois permanents et temporaires.

M. Ameur a décrit le projet comme "la plus grande réalisation destinée à lutter contre la désertification en Algérie, et même au niveau régional, depuis son démarrage dans les années 1970 par les éléments de l'Armée nationale populaire dans le but de créer une ceinture verte s'étendant sur 3 millions d'hectares, d'une longueur de 1.500 km et une largeur d'environ 50 km, couvrant l'espace steppique, les Hauts-Plateaux et une partie de l'Atlas saharien".

EL-MÉNIAÂ

Un pôle agricole spécialisé en production de la betterave sucrière

Une délégation du ministère de l'Agriculture et Développement rural (MADR) vient d'achever une visite de travail à El-Méniaâ, au cours de laquelle elle s'est enquis des opportunités d'investissement dans le secteur agricole, en prévision de la création d'un pôle spécialisé en production de la betterave sucrière, a-t-on appris jeudi des membres de cette délégation ministérielle. S'exprimant à l'issue de cette visite, le directeur du foncier agricole et de la mise en valeur des terres au MADR, Wahid Tefiani, a indiqué à l'APS que "cette tournée qui intervient en application des directives du ministre du secteur, a pour objectif de s'enquérir des opportunités d'investissement dans le secteur agricole, notamment les périmètres agricoles consacrés aux cultures stratégiques et ce, en prévision de la création d'un pôle agricole spécialisé en

production de la betterave sucrière". L'opération d'attribution du foncier agricole destiné à accueillir ce projet prometteur, au profit d'un opérateur économique qualifié, se fera via la plateforme numérique de l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (Odas) qui prévoit, à ce titre, la création de nouveaux périmètres agricoles à travers des wilayas du sud et du grand sud du pays, au titre de son 4e portefeuille foncier, a-t-il souligné.

"Ces visites de terrain effectuées par les membres de la délégation, en compagnie des représentants locaux du secteur et des investisseurs, vont permettre de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route portant sur l'exploitation optimale du potentiel existant et la concrétisation de ce futur pôle agricole". De son côté, le directeur général de l'Odas Djoudi

Guennoune, a fait savoir que 19.000 hectares sont destinés aux cultures stratégiques à El-Méniaâ, dont une surface importante sera réservée à la production de la betterave sucrière. Et d'ajouter que ses services s'emploient à mobiliser tous les moyens nécessaires pour assurer l'accompagnement des porteurs de projets désireux de s'investir dans les filières agricoles stratégiques. La délégation ministérielle a, à cette occasion, entendu un exposé de la Direction locale des services agricoles (DSA) sur la situation actuelle du foncier agricole attribué, exploité et l'opération d'assainissement, ainsi que le bilan des réalisations du secteur. Lors de cette tournée de deux jours, la délégation s'est également enquis des investissements agricoles dans la région, à l'instar d'une exploitation située dans la commune de Hassi-Lefhal (155 km nord

TLEMCCEN

Lancement d'un projet pour la protection et la valorisation du figuier de barbarie

L'Association de la protection et la promotion de l'environnement à Tlemcen a lancé au niveau de son siège, le projet « Cactures » pour la protection et la valorisation du figuier de barbarie. Le SG de cette Association, Boudia Mustapha, a indiqué dans son allocution à cette occasion, que le projet est réalisé dans le cadre du programme de développement des Nations unies en Algérie, financé par le Fonds international pour l'environnement, et durera 24 mois. Ce projet est réparti sur trois étapes, la première concerne les études et les expérimentations pour identifier les insectes nuisibles au figuier de barbarie, notamment le coccidae, a-t-il fait savoir, ajoutant que l'équipe de recherche comporte des chercheurs de l'université de Tlemcen et des membres de la Direction des services agricoles et de la Chambre de l'agriculture, ainsi que de la Conservation des forêts, du parc national de Tlemcen, de l'Institut national de la protection des végétaux et de la Station régionale des recherches environnementales. La seconde étape, consiste à réaliser une pépinière pour la plantation du figuier de barbarie, résistantes au coccidae, afin de distribuer les arbustes à ceux qui désirent les planter.

Dans la troisième étape, l'Association organisera des opérations de sensibilisation au profit des agriculteurs pour faire connaître les dangers des coccidae et les techniques de lutter contre cet insecte. Ce projet vise, selon la même source, à participer à la valorisation du figuier de barbarie dans la wilaya de Tlemcen et sa protection des maladies et des insectes, en trouvant des solutions, via des recherches et des expérimentations, en collaboration avec l'université de Tlemcen.

d'El-Méniaâ), qui avait enregistré, au cours des dernières années, des résultats "encourageants" en termes de production de la betterave sucrière sur une superficie de huit hectares.

Les membres de la délégation, composée, notamment, de directeurs centraux et généraux, ont été unanimes quant à la convergence des points de vue avec les autorités de wilaya et les différents acteurs du secteur de l'agriculture, sur l'importance de la réalisation de ce projet susceptible de créer de la valeur ajoutée dans cette wilaya où l'ensemble des conditions favorables sont réunies.

La délégation ministérielle a tenu, auparavant, une réunion élargie, présidée par le chef de l'exécutif local, Benmalek Mokhtar, en présence des représentants de différents institutions et services relevant du secteur de l'agriculture.

LA CASNOS LANCE UN DERNIER RAPPEL

Voici la date limite pour régulariser votre situation

La Caisse nationale de sécurité sociale des non-assurés (Casnos) a lancé un appel urgent à tous les citoyens concernés, les invitant à régulariser leur situation avant la fin de l'année.

Cette démarche vise à permettre à l'ensemble des assurés de bénéficier pleinement des avantages offerts par le système. Dans un communiqué officiel, la CASNOS souligne que : « Sous le slogan 'CASNOS, à vos côtés pour régulariser votre situation', la Caisse a mobilisé toutes ses ressources humaines et matérielles à travers l'ensemble des wilayas afin de garantir une prise en charge optimale de ses assurés. »

L'institution invite ainsi les citoyens à se rapprocher des agences CASNOS pour effectuer les démarches nécessaires avant le 31 décembre 2024. Les services sont ouverts du samedi au jeudi sans interruption. En résumé, la CASNOS met tout en œuvre pour accompagner ses assurés dans leurs démarches de régularisation. Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'améliorer la qualité des services offerts et de garantir l'accès de tous aux prestations sociales.

La Casnos simplifie la vie des retraités : la demande de pension se fait désormais en ligne

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés (Casnos) a lancé un service en ligne révolutionnaire qui va simplifier considérablement les démarches des futurs retraités.

Grâce à la plateforme Damankom accessible via l'adresse damancom.casnos.dz, il est désormais possible de demander sa retraite à distance. Plus besoin de se déplacer en agence, les démarches administratives se font désormais en quelques clics. Ce nouveau service, baptisé « Demande de retraite à distance », permet aux affiliés ayant atteint l'âge de la retraite de soumettre leur demande de pension de



manière électronique. Les retraités pourront ainsi suivre l'évolution de leur dossier et consulter le calendrier de versement de leur pension depuis leur espace personnel.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de modernisation de la Casnos, qui vise à offrir des services toujours plus performants et accessibles à ses assurés. En dématérialisant les démarches, la caisse facilite la vie des retraités et leur garantit une plus grande sécurité.

La Casnos rappelle par ailleurs que tous les travailleurs non-salariés doivent déclarer le début de leur activité dans les dix premiers jours suivant son démarrage. Cette démarche est obligatoire pour bénéficier de la protection sociale.

Les avantages de la plateforme Damankom

Gain de temps : Plus besoin de se déplacer en agence.

Simplicité : Les démarches sont intuitives et faciles à réaliser.

Sécurité : Les données personnelles sont protégées.

Transparence : Les retraités peuvent suivre l'avancement de leur dossier en temps réel.

Avec cette nouvelle fonctionnalité, la Casnos confirme sa volonté d'accompagner ses assurés tout au long de leur parcours professionnel et de leur retraite.

ENERGIE

Le gaz naturel, un pilier stratégique pour atteindre la neutralité carbone

Le P-dg du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, a mis en avant, dimanche à Tripoli, l'importance du gaz naturel dans la transformation énergétique, d'autant qu'il constitue un pilier "stratégique", en vue de réaliser les objectifs de la neutralité carbone. Dans une allocution prononcée, lors de la 2e édition du sommet libyen sur l'énergie et l'économie, M. Hachichi a indiqué que "le gaz naturel est désormais une partie essentielle des feuilles de route et des plans de plusieurs pays et compagnies activant dans le secteur du pétrole et du gaz et qui aspirent à atteindre la neutralité carbone", ajoutant que cette reconnaissance conforte la position du gaz, en tant que pilier stratégique dans ce qui est appelé les ambitions "zéro émissions", tout en contribuant, de manière résolue, à la transformation énergétique mondiale.

M. Hachichi a, en outre, souligné les potentialités du gaz, à même de contribuer de manière positive à la transformation énergétique escomptée, car il est considéré comme le carburant "privilégié", en vue de satisfaire les besoins croissants en énergie, en sus de sa contribution à la réduction de la pollution et à la limitation des émissions des

gaz à effet de serre. La caractéristique du gaz consiste, selon M. Hachichi, à "son torchage propre, par rapport au pétrole et au charbon, ce qui lui confère une pertinence confirmée et une place essentielle, notamment en milieux urbains". A ce titre, l'intervenant a prévu que le gaz naturel prenne en charge, "compte tenu de sa disponibilité et de son prix considéré comme abordable, outre le fait qu'il soit le plus propre parmi les autres carburants fossiles", environ 24% de la demande mondiale à l'horizon 2040 et 36% à l'horizon 2050, dépassant ainsi le charbon pour devenir la 2e source d'énergie après le pétrole. M. Hachichi a abordé la question de la consolidation du développement durable dans le continent africain, soulignant l'impératif d'intensifier les efforts pour une transition énergétique "globale et équitable", dans le but d'atteindre un accès "équitable" aux ressources énergétiques des pays du continent.

Il a, également, rappelé que l'Afrique possédait un grand potentiel en matière d'énergies renouvelables, ainsi qu'une abondance en matière de sources d'énergie solaire qui "la qualifient pour devenir un producteur mondial", ce qui lui vaudra de propulser considérablement

son développement économique et de participer à la concrétisation du développement durable.

Pour le P-dg de Sonatrach, la réalisation des objectifs communs en matière de prise en charge de la demande mondiale en énergie, ainsi qu'en matière de réalisation du développement économique, notamment dans les pays africains, exige un ensemble de pré-requis, notamment en matière de partage d'expertises, de développement de la coopération et d'encouragement des partenariats. A ce propos, M. Hachichi a assuré que la Sonatrach veillait à mettre toute son expérience acquise "qui date de plus de 60 ans au service de sa coopération avec ses partenaires", pour mieux faire face aux défis qui se posent et trouver des solutions "ingénieuses et responsables".

Dans ce même registre, M. Hachichi a rappelé la reprise, en novembre, par Sonatrach en coopération avec la compagnie libyenne National Oil Company (NOC), dans le bassin de Ghdamen en Libye, ce qui atteste de "l'engagement du groupe algérien envers le développement énergétique dans la région, et le début d'une nouvelle phase de coopérations en Libye".

GESTION DES CAISSES RÉGIONALES

La CNMA incite les jeunes à acheter des parts sociales et à s'y impliquer

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) a appelé, dimanche dans un communiqué, les jeunes à acheter des parts sociales de la compagnie et à s'impliquer dans la gestion de ses caisses régionales. Dans le but de diversifier sa base, la CNMA encourage les jeunes à acheter des parts sociales et les incite à s'impliquer dans la gestion des caisses régionales en postulant comme candidat aux élections des conseils d'administration et par là-même défendre leurs droits sur le terrain et augmenter le taux de pénétration du marché des assurances agricoles qui reste encore très faible, indique un communiqué de la CNMA.

"Cette nouveauté est sans nul doute un atout considérable pour les caisses régionales afin, d'une part, se rapprocher des jeunes et, d'autre part, de les sensibiliser et de les inciter à assurer leurs biens pour mieux protéger leurs revenus", explique la même source. Dans ce sens, la CNMA a assuré être décidée à mettre en œuvre tous ses moyens, son savoir-faire et son expérience pour encourager et accompagner ses sociétaires, qui rejoindront cette corporation dans le but d'apporter plus de changements avec une optique basée sur la modernisation des moyens de production et les nouvelles technologies, notamment dans la branche agricole afin d'améliorer la production et la productivité et participer au développement économique du pays pour la pérennité de l'activité des agriculteurs et des familles productrices et ainsi assurer la sécurité alimentaire du pays.

"Aujourd'hui, malgré la modernisation de sa politique de gestion, la mutualité agricole est sur le terrain pour perdurer ses valeurs mutualistes en invitant les visiteurs à adhérer au capital social des caisses régionales et en leur inculquant la notion de mutualisme basée sur la responsabilité et en donnant des informations pertinentes pour mesurer le degré d'importance et de responsabilité que confère la position d' élu", précise encore le communiqué publié à l'occasion du nouvel an amazigh Yennayer.

ETHIOPIE

Les autorités se préparent à fournir une aide humanitaire à 6,6 millions de personnes



Les autorités éthiopiennes se préparent à travailler avec leurs partenaires pour fournir une aide humanitaire à 6,6 millions de personnes au cours des trois prochains mois, a déclaré vendredi Shiferaw Tekle Mariam, chef de la Commission éthiopienne chargée de la gestion des risques, lors d'un point de presse à Addis-Abeba, a rapporté l'agence de presse Ena.

« Malgré d'importantes contraintes financières et des problèmes d'organisation, le gouvernement éthiopien et les agences humanitaires redoublent d'efforts pour sauver des vies dans les zones les plus touchées », a indiqué M. Tekle Mariam, cité par l'agence. « Au cours des trois prochains mois, 6,6 millions de personnes devront être aidées avec l'aide d'organisations caritatives ». Cette situation est due à la succession de périodes climatiques extrêmes qui affectent la vie de nombreuses personnes, sécheresse et inondations, auxquelles s'ajoutent les conflits armés. Selon Shiferaw Tekle

Mariam, le gouvernement éthiopien a récemment fourni une aide humanitaire d'une valeur de 15 milliards de birrs (environ 250 millions de dollars) rien qu'à la population. Plus tôt, la Commission éthiopienne chargée de la gestion des risques a indiqué que le gouvernement éthiopien avait aidé 7,3 millions de personnes entre juillet et décembre 2023, tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM) et Catholic Charities ont aidé 6,5 millions de personnes supplémentaires depuis la mi-décembre. Auparavant, les autorités de l'Etat du Tigré avaient annoncé la menace

d'une crise humanitaire due à la sécheresse. Selon elles, la crise à venir pourrait atteindre l'ampleur de la tragédie qu'a connue l'Éthiopie entre 1984 et 1985 et qui a coûté la vie à de nombreuses personnes. Au cours du mois dernier, la sécheresse qui a sévi dans le seul district d'Abergele-Yechila, dans l'Etat du Tigré, a tué près de 400 personnes et 297 sont dans un état critique. Plus de 2 millions de personnes dans le Tigré sont maintenant confrontées à de graves pénuries alimentaires.

R. I. / Agences

NIGERIA

La Cour suprême rejette les contestations contre l'élection des gouverneurs

La Cour suprême du Nigeria a rejeté vendredi une série de recours contre les résultats des élections des gouverneurs en mars 2023, rapportent des médias. La Cour suprême du pays a statué en faveur de cinq gouverneurs de partis de l'opposition -dont l'un des principaux, le Parti démocratique populaire (PDP) dans trois Etats-, et en faveur de trois gouverneurs appartenant au parti du président Bola Ahmed Tinubu, le Congrès des progressistes (APC).

Dans l'Etat de Kano dans le nord du Nigeria, le gouverneur du Nouveau parti populaire du Nigeria (NNPP), Abba Kabir Yusuf, a été rétabli dans ses fonctions après que la Cour suprême a annulé le verdict d'un tribunal de première instance.

Les forces armées neutralisent plus de 80 terroristes

Les forces gouvernementales nigérianes ont neutralisé 86 terroristes au cours de la semaine dernière et en ont capturé 101 autres au cours d'opérations menées dans tout le pays, ont rapporté vendredi des médias citant des sources militaires.

Le général de division Edward Buba, directeur des relations avec les médias au ministère nigérian de la Défense, a indiqué que « l'effort principal a été centré sur les frappes aériennes sur les bases des terroristes où ils passaient l'hiver ». « 111 armes, dont des fusils d'assaut, ont été saisies et plus de 20 otages détenus par les terroristes ont été libérés », a-t-il été cité par le Nigerian Daily Post.

R. I. / Agences

CAP-VERT SANS PALUDISME

Réalisation historique approuvée par l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment annoncé que le Cap-Vert est désormais officiellement exempt de paludisme, marquant une étape historique pour cet archipel ouest-africain constitué de neuf îles. La certification a été délivrée au cours d'une cérémonie en direct le vendredi dernier, en présence du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, qui a souligné l'importance de cette réalisation dans le

contexte mondial actuel.

Le Premier ministre du Cap-Vert, Ulisses Correia e Silva, a exprimé sa satisfaction face à cette nouvelle réalité. « Pour un pays dont le tourisme est la principale activité économique, l'élimination du paludisme représente la levée d'une contrainte sur la mobilité, l'élimination d'une perception négative et le renforcement de la confiance sanitaire », a déclaré Silva. Cette réussite place le Cap-Vert au

rang de troisième pays de la région africaine à atteindre le statut d'élimination du paludisme, rejoignant ainsi Maurice et l'Algérie dans cette distinction honorifique.

L'OMS souligne que l'Afrique supporte de manière disproportionnée la charge mondiale du paludisme. En 2022, la région comptait 94 % des cas de paludisme (233 millions) et 95 % (580 000) des décès liés à cette maladie. Cette avancée significative du

Cap-Vert représente un espoir dans la lutte mondiale contre le paludisme et renforce la conviction que d'autres pays pourraient suivre cet exemple positif au cours des prochaines années. La cérémonie de certification a marqué un moment historique pour la santé publique du Cap-Vert et a été saluée comme un modèle pour d'autres nations engagées dans la lutte contre cette maladie débilitante.

R. I. / Agences

Arts martiaux /Championnat d'Afrique de Quan Ki Do

Dernier stage de la sélection algérienne

La sélection algérienne de Quan Ki Do, composée de 21 athlètes, a entamé jeudi un dernier stage de préparation (5 au 9 décembre) au Centre national de regroupement des élites et des jeunes talents à Souidania (Alger), en vue de sa participation à la 4e édition du Championnat d'Afrique des nations prévue du 20 au 23 décembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire, annoncé mercredi la Fédération algérienne des arts martiaux.

Dans une déclaration à l'APS l'entraîneur national, Farid Mousli, a indiqué que «l'objectif des athlètes algériens est de défendre leur titre continental, remporté lors des deux dernières éditions».

L'équipe algérienne avait décroché le titre africain lors de la 2e édition organisée en 2016 en Côte d'Ivoire, ainsi que le titre africain des clubs en 2018 en Algérie, année qui a également vu la tenue du Championnat d'Afrique sur le sol algérien.

En septembre dernier, la sélection nationale a également remporté le titre de Championnat d'Afrique des clubs champions au Sénégal, avec la participation de 13 clubs algériens, selon Mousli.

FAF-ACA

la coopération au menu des discussions

Les moyens de coopération entre la Fédération algérienne de football (FAF) et l'Association des Clubs Africains (ACA), ont été au menu des discussions entre les présidents des deux parties, a indiqué jeudi l'instance fédérale sur son site officiel.

Selon la même source, le président de la FAF Walid Sadi a reçu le président de l'Association des clubs africains (ACA), Said Ally Hersi et sa délégation. Les discussions ont porté sur les moyens de coopération entre la FAF et l'ACA. Le président de l'Association des clubs africains (ACA) effectue depuis mercredi une visite de travail en Algérie

DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

«Une priorité pour les pouvoirs publics»

Le développement de la pratique sportive dans les milieux scolaire et universitaire, constitue «une priorité pour les plus hautes autorités du pays», ont indiqué samedi à Alger, des participants au Colloque international sur le sport scolaire et universitaire.

Ce Colloque international intitulé : «le sport scolaire et universitaire, valeurs olympiques et développement durable», a été marqué par la participation du ministre des Sports, Walid Sadi, du président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Abderrahmane Hamad, de représentants du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que des présidents des fédérations sportives nationales.

«Des efforts considérables ont été consentis par les pouvoirs publics à travers le nouveau cadre réglementaire qui régit la politique du sport en Algérie ce qui reflète les engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune», a indiqué M. Hamad dans son discours prononcé à l'ouverture des travaux du Colloque international sur le sport scolaire et universitaire.

Pour le président du COA, «les nouveaux textes réglementaires accorderont une place particulière au développement du sport scolaire et universitaire ainsi qu'au sport dans le milieu de la formation et de l'enseignement professionnel, dans la politique nationale du sport et dans le cadre d'un système de compétition propre qui répond aux valeurs olympiques».

De son côté, le président de la Fédération algérienne du sport scolaire Abdelhafid Izem, a mis en exergue le rôle des associations sportives scolaires dans l'organisation, l'animation et le développement des programmes sportifs en milieux scolaire. «Les nouveaux textes de loi prévoient des mesures d'incitation pour le sport scolaire, notamment en autorisant les opérations de financement du sport scolaire et universitaire par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises ainsi que les organismes publics et privés» a-t-il précisé, soulignant que «ce Colloque international aboutira à des recommandations qui seront proposées aux ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique».

Dans le cadre du développement du sport universitaire, le président de la Fédération algérienne du sport universitaire Saadi Laghdiri, a appelé dans sa présentation intitulée : «Sport universitaire algérien, défis et perspectives», à établir une feuille de route claire pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat, afin de promouvoir le sport universitaire et œuvrer à impliquer les associations et les équipes universitaires dans les activités

sportives des différentes fédérations sportives nationales, en développant de nouveaux mécanismes pour leur financement. Il a également incité les directeurs des institutions universitaires du pays à créer des clubs sportifs pour le développement et la promotion du sport universitaire en mettant l'accent sur la formation de base. Pour sa part, le professeur Fethi Yousfi, directeur de l'Institut de l'éducation physique et du sport, université d'Alger 3, a plaidé pour un nouveau mode de pratique sportive universitaire, en unissant les efforts de la Fédération algérienne du sport universitaire et les sous-directions chargées de l'animation de la vie sportive au sein de l'université et de l'ensemble des institutions et des services universitaires. Membre du Comité ministériel chargé du développement et de la promotion du sport universitaire, M. Yousfi a estimé que «le sport universitaire est sur la bonne voie et que cette rencontre est une opportunité pour promouvoir le sport universitaire, et faire bénéficier les étudiants pour qui nous œuvrons pour avoir toutes les conditions favorables à la pratique du sport à l'intérieur et à l'extérieur des résidences universitaires et attirer d'autres associations sportives universitaires». Plusieurs thématiques ayant trait au sport scolaire et universitaire ont été présentées par des experts et chercheurs algériens et étrangers dont «Sport et intégrité», «philosophie du sport et Paralympisme», «le Sport scolaire en Algérie, histoire et expériences» et «Sport universitaire algérien, défis et perspectives».

VOLLEY/MONDIAL-2025 (U21)

Les Algériennes dans le groupe C

La sélection algérienne féminine de volley-ball des moins de 21 ans (U21) a été versée dans le groupe C des Championnats du monde de la catégorie, prévus du 7 au 17 août à Surabaya en Indonésie, a-t-on appris jeudi auprès de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB).

Outre l'Algérie, le groupe C est composé de l'Italie, de la Turquie, de l'Égypte, de la Pologne et de la République Tchèque.

Le rendez-vous mondial de l'Indonésie verra la participation de 24 sélections réparties en quatre groupes de six pays. Le groupe A est composé de l'Indonésie, pays organisateur, de l'Argentine, de la Serbie, du Pérou, du Canada et du Vietnam.

Dans le groupe B figure les sélections de

la Chine, des Etats-Unis, du Mexique, de la République dominicaine, de la Corée du Sud et de la Croatie.

Le groupe D comprend les représentants du Brésil, du Japon, de la Tunisie, de la Thaïlande, du Chili et de la Bulgarie.

La sélection algérienne féminine des moins de 21 ans (U21) a composé son billet au Mondial d'Indonésie à la faveur de sa médaille de bronze décrochée lors des championnats d'Afrique de la catégorie, organisée le mois d'août dernier en Tunisie.

De son côté, la sélection algérienne masculine des U19 prend part également aux championnats du monde qui auront lieu du 24 juillet au 3 août à Tashkent en Ouzbékistan.

Les Algériens ont été versés dans le groupe B, en compagnie de la France, de la Bulgarie, du Japon, de la Chine et du Canada.

Le groupe A se compose des sélections de l'Ouzbékistan, de l'Argentine, du Pérou, du Pakistan et de la Turquie. Les équipes de l'Irlande, de l'Italie, de l'Égypte, de la Tunisie, de la Pologne et de l'Espagne figurent dans le groupe C. Le groupe D comprend les sélections des Etats-Unis, de la Corée du Sud, du Brésil, de la Colombie, de Cuba et de la Finlande. La sélection algérienne prend part au rendez-vous mondial de Tashkent grâce à sa médaille de bronze remportée lors championnats d'Afrique de la catégorie, organisée le mois d'août dernier en Tunisie.

DIVISION EXCELLENCE - 8^E JOURNÉE

l'O. El Oued aux commandes du groupe B

L'Olympique El Oued a pris les commandes du groupe B de la Division Excellence en allant s'imposer sur le parquet de l'ex-leader, le HCB El Biar (25-26), vendredi, à l'occasion de la 8e journée du championnat national de handball. La grande affiche de cette 8e manche, dans le groupe B, a tourné à l'avantage des visiteurs. Les gars du Sud ont, non seulement, infligé à leur hôte sa première

défaite de la saison (25-26), mais lui ont chipé également le fauteuil de leader (12 pts). Moins étincelant qu'on début de saison, le HBCEB (2e - 10 pts) enchaîne les contreperformances et fini par concéder son premier revers, à domicile, de surcroît. De son côté, la JSE Skikda a rejoint IC Ouargla, exempt, sur la troisième marche du podium (8 pts) en disposant du MC Oued Tlélat (32-28). Concernant les

autres rencontres du groupe B, l'OM Annaba s'est imposé face au C. Chelghoum Laïd, sur le fil (29-28), alors que le RC Arbaâ et le CS Bir Mourad Raïs se sont neutralisés (30-30).

Contrairement à la poule B, c'est le statu quo dans le groupe A, car le M. Bordj Bou Arreridj et le CRB Mila continuent de se partager la première place (11 pts). Le champion d'Algérie en titre a remporté le

derby bordjien en battant le CRBBA (17-19), chez lui, alors que les Miléviens ont également brillé hors leur base en disposant de l'ES Ain Touta (22-23).

À l'instar des co-leaders, le CHB Zighoud Youcef s'est imposé en déplacement également en prenant le meilleur sur le MC Oran (25-27), tandis que l'AB Barika a bataillé pour venir à bout du MC Saïda (24-23).

BUMBLEBEE



21h25



En 1987, alors que Cybertron, la planète des Transformers, est le théâtre d'un affrontement entre Autobots et leurs ennemis Decepticons, le chef Optimus Prime enjoint ses soldats de partir créer des avant-postes sur différentes planètes. B-127, l'un de ses fidèles robots, est envoyé sur Terre préparer la venue des siens. L'Autobot effectue un atterrissage remarqué dans une forêt californienne où l'agent Burns s'entraînait avec ses hommes. Aussitôt, les soldats lourdement armés s'en prennent au robot. Mais leur affrontement est interrompu par l'irruption d'un Decepticon...

PROST



21h10



Alain Prost est le meilleur pilote français de l'histoire de la Formule 1. Surnommé "le professeur" en raison de sa science de la course, il a été sacré en 1985, 1986, 1989, et 1993 et présente un bilan de 51 victoires en grands prix pour 199 départs entre 1980 et 1993. C'est au cours d'une séance de karting qu'à l'âge de 14 ans, Alain Prost se découvre une passion pour la course automobile. Il progresse dans les rangs juniors du sport automobile remportant les championnats de France de Formule 3 et d'Europe avant de rejoindre l'écurie McLaren en F1.

LA DÉGUSTATION



21h10



A Troyes, Jacques Dennemont, caviste divorcé, s'effondre après avoir porté de caisses de vin dans son établissement. Après cette sérieuse alerte cardiaque, son médecin, le docteur Claverie, qui le connaît depuis longtemps, lui suggère de réduire sensiblement sa consommation de vin et l'encourage à intégrer un cercle de parole sur l'alcoolisme. Peu de temps après, Hortense Le Bris, célibataire, très investie dans la vie paroissiale du quartier, ouvre la porte du magasin de Jacques, à la recherche d'une bonne bouteille de vin. Face à cette nouvelle cliente, le caviste se montre assez bourru.

LES ENQUÊTES DE VERA A VOL D'OISEAU



21h05



Au pied d'une falaise, une femme promenant son chien retrouve le corps d'Elizabeth Swann, 42 ans, trois jours après la mise à pied de cette enseignante pour avoir effectué un signalement d'abus sur enfant auprès des services sociaux. La directrice de l'école pointe un vice de procédure. Rapidement, l'attention de l'inspectrice Vera Stanhope et de son équipe se porte sur le père de l'enfant signalé. Peu après, c'est le mari de la victime qui intéresse les enquêteurs, ainsi qu'un vieil ami de la famille, puis le petit-ami de la fille cadette de la victime.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP



21h00



Après avoir assisté à un congrès à Paris, puis séjourné à Lisbonne, Rome et Casablanca, le médecin américain Ben McKenna se rend à Marrakech avec sa femme Jo et leur fils Hank. Dans l'autocar, ils font la connaissance du Français Louis Bernard. Le lendemain, sur la place du marché, ce dernier est poignardé. Avant de mourir, il confie à Ben qu'un homme d'État va être assassiné à Londres. Alors qu'il s'apprête à prévenir la police, Ben reçoit un appel téléphonique d'un inconnu lui annonçant qu'il a enlevé son fils et qu'il lui arrivera malheur s'il parle.

ISRAËL-PALESTINE, L'IMPOSSIBLE COEXISTENCE ?



21h05



Alors que les violences à Gaza ont atteint leur paroxysme, cet épisode propose un retour sur les origines de l'histoire tumultueuse entre Israël et la Palestine. L'histoire commence avec la proclamation de l'État d'Israël par David Ben Gourion, le 14 mai 1948. Entre le 5 et le 10 juin 1967, la guerre de Six-Jours oppose Israël à l'Égypte, à la Syrie, au Liban, à l'Irak et à la Jordanie. L'arrivée de Yasser Arafat à la tête de l'Organisation de libération de la Palestine va ouvrir la porte à des négociations pour la paix et à la signature des accords d'Oslo en 1993.

ANNA



21h10



Une mère célibataire, qui réside dans une petite ville industrielle de l'Ukraine, participe avec sa fille mineure à une soirée organisée pour des hommes étrangers qui recherchent l'amour. Elle doit alors faire face à leurs intentions sinistres. Les temps sont durs pour Luc Besson qui ne parvient plus à retrouver l'inspiration et l'énergie de ses premiers films. En témoigne ce thriller, qui semble recycler tous les grands thèmes du réalisateur sans jamais les transcender. Restent le rythme d'une réalisation efficace et la révélation de Sasha Luss.

LES PETITS MEURTRES D'AGATHA CHRISTIE



21h05



Nicky, une jeune chanteuse de variété, et son fiancé, Mike, qui est aussi son guitariste, sont tous les deux d'immenses stars, habitués à faire la une des grands magazines. Lorsque Mike est retrouvé assassiné, Nicky est désespérée et doit annuler tous ses concerts. Laurence doit enquêter dans un milieu qu'il méprise royalement, celui d'une maison de disques et de ses chanteurs yéyés. Le producteur de Nicky repère le beau brin de voix d'Avril et veut en faire une vedette, la nouvelle Sheila. Mais un assassin rôde dans les studios d'enregistrement...

Web : www.lemidi-dz.com

Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:07
Dohr	12:40
Asr	15:15
Maghreb	17:33
Icha	19:02

CARTE PRÉSENTÉE PAR LE MAROC INCLUANT LE SAHARA OCCIDENTAL,

LA FIFA DÉSAVOUE LE MAKHZEN

La Fédération internationale de football (FIFA) a évité une nouvelle fois de satisfaire les désirs expansionnistes du régime du Makhzen en rejetant une carte présentée par le Maroc incluant le Sahara occidental, et s'est tenue à celle reconnue internationalement avec des frontières qui font distinction entre les deux territoires.

Dans un article d'éclairage publié jeudi par le site espagnol El Independiente, le journaliste espagnol Francisco Carrion met à nu la tromperie du Makhzen lors de la présentation du rapport d'évaluation de la candidature signé par l'instance dirigeante mondiale des fédérations de football, basée en Suisse qui évite de reproduire la carte du Maroc indiquant ses prétendues revendications de souveraineté sur le territoire du Sahara occidental, car remettant en cause la légalité internationale et les résolutions de l'ONU.

Cette tentative qui vise à légitimer la prétendue «souveraineté» du Maroc sur le territoire sahraoui et ses richesses, n'a aucun fondement en droit international, car l'ONU considère le Sahara occidental comme un territoire en attente de décolonisation, rappelle l'auteur de l'article. Et de poursuivre dans ce même contexte que le rapport technique publié la



semaine dernière par l'instance footballistique mondiale basée en Suisse a complètement détruit les aspirations du Rabat. La FIFA a refusé d'adopter la carte du Maroc fournie par le régime du Makhzen et s'est tenue à celle internationalement reconnue, avec des frontières qui font distinction entre le Maroc et le Sahara occidental.

C'est la deuxième fois que la FIFA évite de satisfaire les désirs expansionnistes du régime du Makhzen, a tenu à préciser la

même source. Par ailleurs, des sources de la Fédération royale espagnole consultées par El Independiente ont assuré que la fausse carte marocaine, ainsi que le reste des questions de la candidature, ont été abordées lors des réunions du comité de la FIFA, composé de membres des trois pays, à savoir l'Espagne, le Portugal et le Maroc.

Outre le droit international et les résolutions de l'ONU, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé

définitivement, le 4 octobre dernier, deux accords commerciaux conclus entre l'UE et le Maroc en 2019 sur la pêche et l'agriculture. La haute juridiction européenne a conclu que ces accords, «auxquels le peuple du Sahara occidental n'a pas consenti, ont été conclus en méconnaissance des principes de l'autodétermination et de l'effet relatif des traités», rappelle le journaliste espagnol dans son article, une décision historique qui a provoqué l'ire du Makhzen.

Dans un autre arrêt, la Cour a souligné la nécessité que l'indication du pays d'origine qui doit figurer sur les melons et les tomates importés dans l'UE, «ne peut désigner que le seul Sahara occidental, puisque ces produits sont récoltés sur ce territoire», rappelant, une nouvelle fois, qu'«au regard du droit international, le Sahara occidental (occupé par le Maroc depuis 1975), dispose d'un statut propre et distinct».

ÉMIGRATION CLANDESTINE

Démantèlement à Mostaganem d'un réseau

Les services de police de Mostaganem, en coordination avec le groupement territorial des garde-côtes, ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de l'émigration clandestine, a indiqué, samedi, un communiqué de la Sûreté de wilaya.

La même source a précisé que l'opération a été réalisée grâce à une coordination opérationnelle entre la brigade de lutte contre le trafic de migrants de la Sûreté de wilaya et les Garde-côtes, sous la supervision du parquet territorialement compétent, concernant un groupe d'individus sur le point de quitter illégalement le territoire national à partir d'une plage de la wilaya de Mostaganem.

Les investigations menées par l'équipe de sécurité ont permis d'identifier les suspects, au nombre de dix, dont le principal organisateur de la traversée clandestine. Une embarcation pneumatique équipée d'un moteur a également été saisie, selon le communiqué.

Les enquêtes ont révélé que ce réseau criminel utilisait le réseau social TikTok pour recruter des candidats à l'émigration clandestine et les inciter à quitter le territoire national par mer, a ajouté la même source.

Après avoir accompli l'ensemble des procédures légales, les individus arrêtés ont été présentés devant les instances judiciaires territorialement compétentes, selon le communiqué

DROIT INTERNATIONAL ET HUMANITAIRE CRÉATION DU PRIX EMIR ABDELKADER

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) et l'Université d'Oran 2 Mohamed-Benahmed ont signé, jeudi à Oran, une convention portant création du Prix Emir Abdelkader pour le droit international et humanitaire, qui sera décerné, à partir de 2025, à des travaux en lien avec ce domaine, a-t-on appris de la présidente du CRA, Ibtissem Hamlaoui.

Dans son allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, qui s'est tenue à l'Université des sciences et de la technologie Mohamed-Boudiaf d'Oran, en marge de la célébration de la Journée mondiale du volontariat, Mme Hamlaoui a souligné que «ce Prix rend hommage aux efforts de l'Emir Abdelkader pour la promotion de la paix dans le monde et la défense des primés».

«Le Prix aura d'abord une dimension nationale, avant de devenir un Prix international, dans les prochaines années, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», a-t-elle fait savoir. De son côté, le Recteur de l'Université d'Oran 2, le Dr Ahmed Châalal, a salué la signature de cette convention conclue entre les deux institutions, qui «s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre signé en 2022 entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le



Croissant-Rouge algérien, et qui permettra la création et l'attribution d'un Prix annuel dans le domaine du droit international humanitaire du nom de l'Emir Abdelkader». Il a ajouté que «la convention signée aujourd'hui entre l'Université d'Oran 2 et le Croissant-Rouge algérien confie aux enseignants en droit international de la Faculté de droit et des sciences politiques la mission d'élaborer des critères académiques et scientifiques pour l'attribution du Prix», déterminer sa valeur financière, qui sera accordée par le comité national du CRA, et de sélectionner, chaque année, les personnalités ou institutions qui le méritent.

MANAGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS Inauguration à Alger de l'Ecole supérieure

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a inauguré, hier à Sidi Abdallah (Ouest d'Alger), l'Ecole supérieure de management des travaux publics (ESMTP). La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de membres du Parlement, de cadres du secteur, ainsi que du chargé d'affaires de l'ambassade de la République populaire de Chine à Alger, Zhao Pingsheng.

Cet établissement est dédié à la formation en management d'administration, d'entreprises et de projets, des cadres du secteur relevant de l'administration centrale, des laboratoires, ainsi que des entreprises intervenant dans la réalisation des grands projets d'infrastructures de travaux publics et de transport (aéroport, voie ferrée), selon les explications fournies.

L'Ecole assure une formation qui permet aux cadres du secteur de s'adapter aux exigences normatives, environnementales et aux nouvelles technologies utilisées dans le secteur.

D'une capacité de 350 places pédagogiques extensibles, l'ESMTP, qui s'étend sur une superficie totale de 44.000m², a été réalisée par un groupe chinois de construction.

Elle comprend plusieurs structures, dont le bloc pédagogique comprenant 27 salles de cours, une bibliothèque, un amphithéâtre et 4 salles de conférences. L'Ecole dispose également d'un bâtiment d'administration et de gestion comprenant divers bureaux, salles de sports, locaux techniques, et un pavillon d'hébergement des cadres de 144 chambres.